

*Le samedi 14 janvier 2017 à 9h30*

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des Conseillers, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président de transition :

Commune	Nom et Prénom	P r é s e n t	Supplé é par	Procuration donnée à	A b s e n t	E x c u s é
BÉLUS	DUFAU DANIEL	x				
CAGNOTTE	BACHERE ROBERT	x				
CAUNEILLE	DAMIANI CHRISTIAN			MOUSTIE Didier		
ESTIBEAUX	BEROT DANIELE	x				
GAAS	LESCOUTE JEAN-MARC	x				
HABAS	DUPRE HENRIETTE	x				
HABAS	LATASTE JEAN-FRANCOIS	x				
HASTINGUES	DUCARRE PIERRE	x				
LABATUT	DUPONT BERNARD	x				
LABATUT	GASSIE JEAN-YVES	x				
MIMBASTE	LESCLAUZE MICHEL	x				
MIMBASTE	PAYEN GERARD	x				
MISSON	MAGESCAS BERNARD	x				
MOUSCARDES	DIZABEAU JEAN	x				
OEYREGAVE	LASSERRE SERGE	x				
ORIST	LAHILLADE FRANCIS	x				
ORTHEVIELLE	MOUSTIE DIDIER	x				
OSSAGES	MARCOS FREDERIC	x				
PEY	DUCAMP ROLAND	x				
PEYREHORADE	CAILLETON ISABELLE	x				
PEYREHORADE	DAVERAT MICHEL			SAKELLARIDES Didier (arrivée de M. Daverat à 10h25)		
PEYREHORADE	DUPONT BEAUVAIS ISABELLE	x				
PEYREHORADE	SAKELLARIDES DIDIER	x				
PEYREHORADE	TRILLES MONIQUE	x				
PORT-DE-LANNE	CAPIN MICHEL	x				
POUILLON	DESCAZEUX HENRI	x				
POUILLON	MARQUIER JEAN-RAYMOND	x				
POUILLON	SIBERCHICOT MARIE-JOSEE	x				
POUILLON	VILHEM PATRICK	x				
SAINT-CRICO-DU-GAVE	ETCHEBERTS THIERRY	x				
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	DISCAZAUX SOPHIE	x				
SAINT-LON-LES-MINES	BOULAIN ANNIE			GUILLOT Thierry		
SAINT-LON-LES-MINES	GUILLOT THIERRY	x				
SORDE-L'ABBAYE	LESCASTREYRÈS MARIE-MADELEINE	x				
TILH	DARRASPEN JEAN	x				

Monsieur le Président de transition, Pierre DUCARRE, souhaite la bienvenue à chaque élu. Il précise que le siège de chaque conseiller est installé en fonction de l'ordre alphabétique des communes.

Il introduit la réunion par le discours suivant :

« Il me revient cette tâche d'installer le conseil communautaire en tant que Président de transition. La nouvelle Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans est née ce premier janvier 2017, après une gestation de 12 mois.

Nous avons été contraints par la loi NOTRe de réaliser ce travail sur une année.

Nous avons choisi en responsabilité, malgré les "contrariétés " que cela nous a posées de ne pas subir, mais bien d'être volontariste sur ce projet.

C'était la bonne attitude, je remercie ici mes collègues élus, la direction générale, les équipes qui n'ont pas compté leur temps, leur disponibilité, pour réaliser le travail à accomplir.

C'était la bonne attitude car nous avons appris à nous connaître, à travailler ensemble.

Et si nous avons réussi je pense cette première étape, c'est bien parce que nous sommes restés sur les enjeux, et que nous avons dans nos échanges privilégiés, l'intérêt général pour le territoire et ses habitants.

Tout cela s'est construit dans le respect, l'écoute et dans une confiance qui s'est au fil du temps installée.

Pour finir, je tiens à nouveau à exprimer ma désapprobation, sur l'éviction, le renvoi de conseillers communautaires que nous a imposé la loi, ils avaient une légitimité démocratique. J'exprime mon regret de leur départ et je les remercie pour leur participation à la vie de la Communauté de communes.

Une pensée particulière pour Maryse Goubay et Valérie Brethous, qui perdent leur siège, vice-présidentes très engagées chacune dans leur Communauté de communes et très présentes aux réunions du copil fusion.

Aujourd'hui dans son organisation, notre Communauté de communes fonctionne, elle est en marche.

Nous sommes ce matin en responsabilité pour installer le conseil communautaire et sa gouvernance. »

#### **1. Installation des conseillers communautaires**

Il lui revient, en qualité de Président de transition, de faire l'appel des conseillers communautaires élus. Il procède à l'appel des 35 conseillers. Madame Boulain, absente, a donné pouvoir à Monsieur Guillot. Monsieur Damiani, absent, a donné pouvoir à Monsieur Moustié. Monsieur Daverat, qui se présentera peut-être en cours de séance, a donné pouvoir à Monsieur Sakellarides.

Le Conseil est maintenant installé. Il passe la parole à Henriette DUPRE, doyenne d'âge de l'assemblée.

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Dans un premier temps, le secrétaire de séance est nommé : Didier Moustié, le conseiller le plus jeune de l'assemblée.

#### **3. Approbation du lieu du conseil communautaire**

Le siège social de la Communauté de Communes étant différent du lieu du Conseil, il est nécessaire de voter le lieu : antenne communautaire de Misson, 60 allée du marais.

*La proposition est votée à l'unanimité.*

#### **4. Élection du Président**

Madame Dupré énonce les conditions dans lesquelles doit se faire l'élection.

Monsieur Capin et Monsieur Marcos sont désignés assesseurs.

Monsieur Lescoute sollicite la parole à Madame Dupré qui la lui donne. La loi NOTRe a créé la désorganisation des élus qui composent le territoire. Cela fera date, cela demande une nouvelle organisation. En tant que Président sorti, il souhaite faire part de sa position. Il a vécu en tant que Président de la collectivité durant près de deux ans et demi, il a essayé de marier sa profession et les contraintes liées à son rôle de Président. Le territoire étant beaucoup plus vaste, il ne pense pas pouvoir mener de front sa profession et la présidence de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, qui nécessite une implication à temps plein. Il a échangé avec le Président et les Vice-Présidents du Pays d'Orthe, ils ont

travaillé ensemble depuis plusieurs mois. Des projets sont prévus. Il ne se présente pas en tant que Président et soutiendra la candidature de Monsieur Ducarre, si celui-ci se présente. Il postulera à un poste de vice-président, c'est de sa responsabilité en tant qu'ancien Président. Il souhaite qu'il en soit de même pour les élus qui se sont investis et qui ont assumé leur responsabilité jusqu'à présent.

Il rend la parole à Madame Dupré.

Elle demande si d'autres conseillers communautaires souhaitent prendre la parole.

Madame Dupré demande qui est candidat.

Monsieur Ducarre se présente comme candidat : il souhaite continuer le travail, il remercie Monsieur Lescoute pour son soutien, ils ont échangé longuement sur ce sujet. Il rappelle que la situation est subie, malgré cela, le travail n'a pas été perturbé et a été constructif.

Il est procédé au vote. Madame Dupré nomme les conseillers par ordre alphabétique. Ils se rendent chacun à leur tour dans le bureau où sont situés l'isoloir et l'urne, pour voter, sous la supervision des assesseurs.

Tous les conseillers ayant voté, il va être procédé au dépouillement. M. Marcos comptabilise dans un premier temps les bulletins : 35 bulletins pour 35 votants. Il dépouille chaque bulletin.

Résultats :

- 4 votes nul
- 1 vote pour Monsieur Lescoute
- 1 vote pour Monsieur Sakellarides
- 29 votes pour Monsieur Ducarre.

Pierre Ducarre est proclamé Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Madame Dupré laisse la parole au Président nouvellement élu.

Monsieur le Président souhaite remercier les élus :

« Je tiens à vous remercier pour l'expression de votre confiance par ce vote. C'est une charge, une responsabilité importante pour moi. Je reçois cette responsabilité avec beaucoup d'humilité.

J'ai des appréhensions, c'est sûr, mais j'ai des convictions, une très grande envie de conduire, réussir avec vous ce projet collectif pour notre territoire et ses habitants.

Je suis l'ancien Président du Pays d'Orthe, je serais le Président du nouveau territoire avec tout ce que cela impose d'équilibre, d'équité, dans l'organisation, dans la gestion des dossiers, des projets, c'est une exigence que j'aurai que nous devons tous avoir .

Nous aurons une année 2017 très chargée, importante dans les orientations et les décisions à prendre liées à nos compétences, des débats et des choix.

La collectivité compte près de 300 agents, nous serons en connexion, en co-construction, en complémentarité avec nos équipes.

Nous devons travailler dans l'écoute, le respect, avec l'expression des valeurs que nous portons, dans la confiance, c'est fondamental.

L'intérêt général, le sens du service public sont des valeurs essentielles pour se mettre en situation de répondre aux attentes, aux besoins du territoire, de nos communes, et de ses habitants.

Nous avons du pain sur la planche, mais je suis confiant. J'ai confiance en vous et en nos équipes d'agents, dans notre capacité à répondre aux différents enjeux. Encore Merci. »

## **5. Fixation du nombre de vice-présidents**

Il passe maintenant à la fixation du nombre de vice-présidents. Par rapport à la nécessité de cohérence et d'efficacité, il propose de voter le nombre de 7 vice-présidents, qui correspond au 20% prévu par la loi.

*La proposition est votée à l'unanimité.*

## **6. Élection des vice-présidents**

Monsieur le Président souhaite rappeler qu'il y a eu un travail dans la franchise, la confiance, il y a eu des moments compliqués mais qui ont porté leur fruit. Il souhaite continuer dans cette dynamique. Ils souhaitent que les membres du COPIL fusion se présentent au poste de vice-président. Il nomme les personnes : Monsieur Lescoute qu'il souhaiterait comme premier vice-président, Monsieur Lasserre, Monsieur Magescas, Monsieur Dupont, Monsieur Guillot et Mesdames Dupré et Berot. Le travail se fera évidemment avec tous les élus.

Il fait part du courrier reçu de la part de Monsieur Sakellarides, maire de Peyrehorade concernant un mandat de vice-président, mais précise qu'il n'a pas seul à décider de qui sera vice-président. Ce sont les élus qui répondront aux candidatures en tant que vice-président.

### **Election du premier vice-président**

Il demande à l'assemblée qui est candidat.

Monsieur Lescoute l'est. Monsieur Sakellarides l'est également et précise que le courrier envoyé n'était pas une demande de soutien mais la possibilité d'être candidat.

A l'appel de leur nom, tous les conseillers vont voter.

Tous les conseillers ont voté. Monsieur Marcos et Monsieur Capin procèdent au dépouillement. M. Marcos dénombre 35 bulletins pour 35 votants.

Résultats :

- 8 votes pour Monsieur Sakellarides
- 27 votes pour Monsieur Lescoute.

Monsieur Lescoute est élu premier vice-président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Il pense être intègre, sincère et loyal et est prêt à continuer le travail.

### **Election du deuxième vice-président :**

Monsieur le Président demande qui est candidat : Monsieur Lasserre et Monsieur Sakellarides le sont. Il est procédé au vote.

Monsieur Daverat arrive à 10h25.

A l'appel de leur nom, tous les conseillers vont voter.

Tous les conseillers ont voté, il est procédé au dépouillement par Monsieur Marcos et Monsieur Capin. Monsieur Marcos compte le nombre de bulletins : 35 bulletins pour 35 votants.

Résultats :

- 1 vote blanc
- 7 votes pour Monsieur Sakellarides
- 27 votes pour Monsieur Lasserre

Monsieur Lasserre est élu deuxième vice-président de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Monsieur Lasserre souhaite remercier Monsieur le Président pour sa confiance, ainsi que celle des élus. Il fait part de toute l'énergie qu'il mettra au service du développement du nouveau territoire.

### **Election du troisième vice-président :**

Monsieur Le Président demande qui est candidat au poste de troisième vice-président : Monsieur Sakellarides et Monsieur Magescas lèvent la main.

A l'appel de leur nom, tous les conseillers vont voter.

Tous les conseillers ont voté, Monsieur Marcos et Monsieur Capin procèdent au dépouillement. Monsieur Marcos compte le nombre de bulletins : 35 bulletins pour 35 votants.

Résultats :

- 2 votes nuls
- 7 votes pour Monsieur Sakellarides
- 26 votes pour Monsieur Magescas

Monsieur Magescas est élu troisième vice-président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Monsieur Magescas remercie de la confiance qui lui est accordée. Il a conscience du travail à mener.

**Election du quatrième vice-président :**

Monsieur Le Président demande qui est candidat : Monsieur Dupont et Monsieur Sakellarides le sont.

A l'appel de leur nom, tous les conseillers vont voter.

Tous les conseillers ont voté, Monsieur Marcos et Monsieur Capin procèdent au dépouillement. Monsieur Marcos compte le nombre de bulletins : 35 bulletins pour 35 votants.

Résultats :

- 2 votes blancs
- 8 votes pour Monsieur Sakellarides
- 25 votes pour Monsieur Dupont

Monsieur Dupont est élu quatrième vice-président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Monsieur Dupont remercie de la confiance qui lui est faite pour accompagner Monsieur Ducarre dans la construction de ce nouveau territoire.

**Election du cinquième vice-président :**

Monsieur le Président demande qui est candidat. Madame Dupré est candidate ainsi que Monsieur Sakellarides.

A l'appel de leur nom, tous les conseillers vont voter.

Tous les conseillers ont voté, Monsieur Marcos et Monsieur Capin procèdent au dépouillement. Monsieur Marcos compte le nombre de bulletins : 35 bulletins pour 35 votants.

Résultats :

- 1 vote blanc
- 8 votes pour Monsieur Sakellarides
- 26 votes pour Madame Dupré

Madame Dupré est élue cinquième vice-présidente de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Madame Dupré remercie pour la confiance qu'il lui est accordée. Elle assumera, écoutera et servira la nouvelle Communauté de communes.

**Election du sixième vice-président :**

Monsieur le Président demande qui est candidat. Monsieur Guillot est candidat ainsi que Monsieur Sakellarides.

Monsieur Vilhem souhaite intervenir. Il pense que toutes les personnes élues jusqu'à présent sont honorables. Mais il pense que le processus vise à faire beaucoup de mal à la ruralité. Il pense qu'il faut élire un représentant de la petite ruralité, de la centralité des petits villages, pour que la sensibilité des petits-bourgs centre soit représentée.

A l'appel de leur nom, tous les conseillers vont voter.

Tous les conseillers ont voté, Monsieur Marcos et Monsieur Capin procèdent au dépouillement. Monsieur Marcos compte le nombre de bulletins : 35 bulletins pour 35 votants.

Résultats :

- 1 vote blanc
- 7 votes pour Monsieur Sakellarides
- 27 votes pour Monsieur Guillot

Monsieur Guillot est élu sixième vice-président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Monsieur Guillot remercie tout le monde et surtout les conseillers communautaires, que les communes soient petites ou grandes, ils sont là, comme leur nom l'indique, pour œuvrer pour tous. Il remercie tout le monde de lui permettre de continuer le travail amorcé.

### **Election du septième vice-président :**

Monsieur le Président demande qui est candidat. Madame Berot est candidate ainsi que Monsieur Sakellarides.

A l'appel de leur nom, tous les conseillers vont voter.

Tous les conseillers ont voté, Monsieur Marcos et Monsieur Capin procèdent au dépouillement. Monsieur Marcos compte le nombre de bulletins : 35 bulletins pour 35 votants.

Résultats :

- 1 vote pour Monsieur Vilhem
- 2 votes blancs
- 2 votes nuls
- 6 votes pour Monsieur Sakellarides
- 24 votes pour Madame Berot

Madame Berot est élue septième vice-présidente de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Madame Berot souhaite remercier tout le monde. Elle est prête à assumer les responsabilités attribuées. Elle souhaite remercier Madame Goubay pour le travail réalisé notamment lors du travail de fusion.

Monsieur le Président souhaite remercier tous les élus. Ce sera un élément moteur mais pas seulement. Ce n'est pas parce que les élus ne sont pas vice-présidents que les communes ne sont pas représentées.

### **7. Lecture de la Charte de l'élu local**

Monsieur Le Président insiste sur ce que représente le fait d'être élu. Ils devront être exemplaires dans leurs attitudes, leurs comportements envers la population.

Monsieur Marcos propose de lire une partie de la Charte pour le public qui assiste à la séance. Monsieur le Président lui passe la parole.

Monsieur Le Président le remercie pour cette lecture.

### **8. Délégations d'attribution du conseil communautaire au Président**

Les délégations ont été proposées dans la note de synthèse envoyée avec la convocation.

Monsieur Le Président donne lecture des différents éléments qui ne peuvent pas être délégués.

Il énumère ensuite les délégations proposées.

Il demande si les élus ont des questions par rapport à ces délégations.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **9. Création d'une conférence des maires et détermination de sa composition**

Monsieur Le Président précise qu'il s'agit de créer un réel lien avec les élus par le biais de la conférence des maires qui aura un rôle consultatif. Cette conférence serait composée des 24 maires et des vice-présidents qui ne sont pas forcément maires.

L'organisation et le fonctionnement de cette assemblée seront traités dans le règlement intérieur du conseil communautaire qui sera prochainement soumis au conseil communautaire.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **10. Création des commissions thématiques**

Monsieur Le Président énumère les commissions proposées. Il rappelle que le PLUi sera traité en dehors de ces commissions.

Il propose d'envoyer à chaque commune la liste des commissions pour que chaque conseiller municipal puisse se déterminer. Il rappelle que les élus devront être assidus et intéressés dans les commissions où ils souhaiteront s'investir.

Monsieur Marcos demande si les missions des commissions pourront évoluer dans le temps et si une création sera possible.

Monsieur Le Président répond par l'affirmative.

Monsieur Vilhem souligne la pertinence de cette remarque car il s'interroge sur la possibilité de créer de nouvelles commissions.

Monsieur Le Président répond que le nombre de commissions peut évoluer.

Monsieur Darraspen demande s'il n'y a que des conseillers communautaires qui assisteront à la commission voirie.

Monsieur Le Président rappelle que les commissions sont ouvertes à toutes les personnes qui souhaitent s'investir y compris les conseillers municipaux.

Madame Cailleton demande s'il faut une décision du conseil municipal pour s'inscrire dans une commission.

Monsieur Le Président répond que non, le Maire transmettra le listing aux conseillers municipaux qui pourront s'inscrire dans les commissions prévues.

### **11. Création de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur Le Président rappelle les conditions de création de cette commission.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **12. Lieu du prochain conseil communautaire**

Monsieur Le Président rappelle le consensus trouvé, les jours de séance de conseil communautaire étant différents sur les deux territoires, il a été convenu que les jours de conseil seraient le samedi et le mardi par alternance.

Monsieur Darraspen souhaite faire remarquer que le 24 janvier aura lieu une réunion très importante à Mont de Marsan sur le thème de l'accessibilité, à laquelle sont convoqués les maires. Elle est prévue à 17h00.

Monsieur Marquier demande si une marge sur l'heure du mardi est possible. Il souligne le fait que les élus ayant une profession, ont des contraintes d'horaires et ont un délai de route. Il demande si le décalage d'une demi-heure serait possible.

Monsieur le Président explique que le jour des commissions sera le mardi.

Monsieur Lataste demande si ce sera en début ou en fin de mois.

Monsieur Lescoute répond qu'un calendrier d'au moins un trimestre sera envoyé.

Monsieur Darraspen demande si une liste des conseillers communautaires pourrait être envoyée à chacun.

Monsieur Le Président répond par l'affirmative.

Monsieur Le Président informe les conseillers des prochaines rencontres :

- le mardi 7 février à Misson : conférence des maires.
- le samedi 11 février à Misson : Conseil communautaire.

Monsieur Le Président a terminé l'ordre du jour. Il remercie le public présent.

Monsieur Marquier souhaite intervenir. Il regrette le comportement de certains élus durant le vote du septième vice-président. Il renouvelle son soutien auprès de Madame Berot.

Monsieur Le Président est du même avis.

Monsieur Le Président rappelle tout le travail à mener, la nécessité de l'esprit constructif de tous pour avancer. Ils sont là pour développer le territoire et le service aux habitants. Il est

optimiste, a confiance en les équipes, en la direction générale qui va permettre de travailler dans une construction commune.

La séance est levée à 12h10.